

# MAIRIE DE PRADES-SUR-VERNAZOBRE

---

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**JEUDI 9 FEVRIER 2017**

secrétaire de séance : **PETIT Xavier**

### DELIBERATIONS GROUPEMENT DE COMMANDES

Suite à l'analyse des offres reçues, dans le cadre de la consultation lancée en groupement de commande et dont la communauté de communes Sud-Hérault est coordonnatrice la décision d'attribution de la commission « marché » en date du 19 décembre 2016 est la suivante :

- Pour les fournitures de produits et matériel d'entretien : La société NICOLAS entretien de Perpignan
- Pour la fourniture de vêtements de travail et protection individuelle : GALY Vêtements à Béziers
- Pour les fournitures de bureau : Société LACOSTE à Thor (84)

VOTE : 8 OUI

### DELIBERATION RENOUVELLEMENT CONVENTION CHASSE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la convention de mise à disposition gratuite du terrain cadastré AO avec le syndicat des propriétaires des chasseurs de Prades sur Vernazobre et sa section grand gibier dite Diane de Prades-Berlou arrive à échéance et qu'il y aurait lieu de la renouveler.

Le conseil municipal accepte le renouvellement de cette convention

VOTE : 8 OUI

### DELIBERATION CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE DU DEPARTEMENT POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du renouvellement de la convention concernant les modalités, le champ d'intervention et coût de la mission d'assistance technique assurée par le Département au profit de la commune dans le domaine de l'assistance à l'assainissement collectif par le Département. Il précise que la participation pour cette mission s'élève à 313.60 euros

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

VOTE : 8 OUI

### DELIBERATION SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DES BASSINS DE L'ORB ET DU LIBRON

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commission locale de l'Eau a validé le projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Bassins de l'Orb et du Libron.

Ce projet est soumis à l'avis des communes.

Le Conseil municipal approuve par délibération ce schéma

VOTE : 8 OUI

### DELIBERATION ACTIVITES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de Monsieur le Maire de Saint-Chinian sollicitant la commune de Prades sur Vernazobre sur le principe d'une participation aux charges liées aux activités périscolaires qui fonctionnent aux écoles dans le cadre des rythmes scolaires.

A titre d'information le montant de notre participation pour 2016 s'élève à 1 168.38 euros pour l'année 2016.

Le conseil municipal donne son accord pour cette participation et indique que son montant sera inscrit au budget communal

VOTE : 8 OUI

## DELIBERATION A LA CHARTE MONALISA

Monsieur le Maire présente la Charte Monalisa pour lutter contre l'isolement social des personnes âgées en milieu rural.

Les signataires de cette Charte s'engagent pour faire converger les actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées ; pour déployer le bénévolat associatif au travers « d'équipes citoyennes » et pour faire de la lutte contre l'isolement relationnel un axe majeur d'implication citoyenne.

Il propose que la commune soit porteur de cette campagne avec le CLIC Fil d'Or et la commune de Pierrerue.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer cette charte.

VOTE : 8 OUI

## DIVERS

Le Maire a informé le conseil municipal de la poursuite devant la cour d'appel de Marseille du jugement du tribunal administratif de Montpellier du 3 novembre 2016.

Une décision du maire a été prise pour défendre les intérêts de la commune de Prades sur Vernazobre suite à la délibération du 15 octobre 2015 pour confier à Maître Guillaume MERLAND, MB AVOCATS, \_ rue Eugène Lisbonne à MONTPELLIER la charge de représenter la commune dans cette instance.

Le Maire a informé le conseil municipal que la valeur du gasoil récupéré par POUX Patrice a été régularisé.

Un compte-rendu a été donné sur le fonctionnement et le remplacement commencés des éclairages publics avec le programme CITEOS mis en place par la communauté des communes Sud Hérault.

Un programme de réfection des chemins communaux va être mis en place par Patrice POUX, pour les endroits les plus urgents.

PRESENTS : MILHAU Jean-Marie, CULIOLI Jean-Marc, DEPAULE Michel, GRASSET Vincent, LEFEBVRE Serge, MAGE Yoan, PETIT Xavier, POUX Patrice

ABSENTS EXCUSES : CODOU Roch

ABSENT : JOUGLA Alexandre

Prades/Vernazobre, le 10 février 2017

LE MAIRE,

Jean-Marie MILHAU

